forumpoenale

Stämpfli Éditions

forumpoenale 3/2014 |p. 171–177 171

Articles

Miriam Mazou, Lausanne

Assistance judiciaire gratuite pour la partie plaignante: vers un élargissement des conditions fondant le droit à un conseil juridique gratuit[1]

Table des matières

I. Introduction

II. Le droit de la partie plaignante à un conseil juridique gratuit à l'aune du droit supranational

1. Principe d'égalité des armes
2. Protection contre les traitements inhumains, dégradants et contre la torture

III. Le droit de la partie plaignante à un conseil juridique gratuit en droit national

1. Principe
2. La situation de la partie plaignante qui ne peut pas faire valoir de prétentions civiles par adhésion au procès pénal: arrêt rendu par le Tribunal fédéral le 12.10.2012, ATF non publié 1B_355/212
3. La situation de la partie plaignante qui choisit de ne pas faire valoir de prétentions civiles par adhésion au procès pénal

IV. Conclusion

V. Note de l'auteure

I. Introduction

Les conditions auxquelles la partie plaignante peut prétendre à la désignation d'un conseil juridique gratuit sont posées par l'article 136 du Code de procédure pénale (ci-après: CPP). Cette disposition concrétise la garantie de l'article 29 al. 3 Cst. La partie plaignante indigente qui ne remplirait pas toutes les conditions posées à l'article 136 CPP peut-elle dans...

Ce document est disponible pour les abonnés ou les clients payants par document.

S'abonner ↦ Acheter ↦

Document "Assistance judiciaire gratuite pour la partie plaignante: vers un élargissement des conditions fondant le droit à un conseil juridique..." créé par Anonyme le 17.04.2024 sur forumpoenale.recht.ch | © Stämpfli Editions SA, Bern - 2024

Login

Document "Assistance judiciaire gratuite pour la partie plaignante: vers un élargissement des conditions fondant le droit à un conseil juridique..." créé par Anonyme le 17.04.2024 sur forumpoenale.recht.ch | © Stämpfli Editions SA, Bern - 2024